Règlement intérieur
de l'école Sainte-Thérèse

	REGLE	CONSEQUENCES En cas de non-respect
PONCTUALITÉ	Les horaires de classe sont 8h40-11h45 et 13h30-16h30 (18h30 pour la garderie). Adultes et enfants s'engagent à respecter les horaires de l'école. Mise en rang à la 1ère sonnerie (8h35 et 13h25). Les parents de maternelle doivent ressortir immédiatement après avoir déposé ou récupéré leur enfant et au plus tard à 8h40 le matin.	En cas de retard non prévenu au-delà de la fermeture du portail, l'élève ne pourra revenir que la demi-journée suivante. Pour tout retard au-delà de 16h45, l'étude ou la garderie sera facturée. Pour tout retard au-delà de 18h30, une garderie sera facturée en supplément. Au-delà de 8h40, les parents de maternelle ne seront pas autorisés à emmener leur enfant jusqu'à la cour.
ASSIDUITÉ	Je m'engage à signaler à l'enseignant, la vie scolaire et la direction avant 9h le matin l'absence de mon enfant ou tout changement dans le périscolaire (cantine, étude ou garderie). Sauf en cas de suivi régulier (protocole mis en place), je ne peux venir chercher ou ramener mon enfant en milieu de demi-journée.	En cas d'absences non-justifiées et répétées, les parents seront convoqués par la direction et un signalement sera fait au rectorat. En cas d'absence pour convenance personnelle, aucun travail ne sera donné en avance.
RANG	Je me range à la sonnerie dans l'ordre établi par mon enseignant. Je me déplace en marchant. En sortie scolaire, je marche en rang serré, je peux parler tout en restant attentif aux règles de sécurité.	En cas de non-respect de la règle, l'élève aura une récréation écourtée. Un élève qui se met en danger ou met en danger les autres ne pourra pas participer aux sorties.

COUR	En CP et CE1, je dois rester dans la petite cour. En CE2, CM1 et CM2, j'ai accès à la grande cour et au zénith.	En cas de non-respect de la règle, l'élève sera isolé 5 min sur un banc.
	Je reste visible des adultes qui surveillent.	
	J'utilise les bancs seulement pour m'asseoir.	En cas de non-respect de la règle, l'élève sera isolé 5 min sur un banc.
	Je peux courir, lire, discuter, me détendre et jouer.	
	Je peux faire des jeux de ballon en faisant attention aux autres. J'utilise les cages du zénith seulement le jour de mon niveau de classe (cf. planning affiché dans le hall).	En cas de non-respect de la règle, le ballon sera confisqué.
	Le vendredi ou lorsqu'il pleut ou que la cour est mouillée, je laisse mon ballon en classe.	En cas de non-respect de la règle, le ballon sera confisqué.
	En maternelle, j'utilise les draisiennes et les vélos seulement pour rouler et j'utilise le toboggan seulement dans le sens de la descente.	En cas de non-respect de la règle, l'élève ne pourra plus utiliser le jeu en question de toute la journée.
	Les cailloux restent dans la zone cailloux.	En cas de non-respect de la règle, l'élève devra balayer les cailloux.
OBJETS	Je peux apporter à l'école un objet de la maison. Il est de ma responsabilité d'en prendre soin et de le rapporter en bon état à la maison. Tout échange est interdit.	Tout objet personnel perdu ou détérioré ne sera pas remplacé par l'école. En cas de détérioration de l'objet d'un enfant par un autre enfant identifié, celui-ci devra le remplacer.
	En maternelle, je mets la tétine et le doudou dans mon sac, je les réserve pour la sieste.	
	L'introduction et donc le port et l'utilisation des téléphones portables et de tout appareil connecté sont interdits dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves (possibilité d'utiliser des pochettes anti-onde).	Tout objet concerné sera confisqué et à récupérer par les parents auprès de la cheffe d'établissement.
RANGEMENT & RESPECT DES LIEUX	Adultes et enfants s'engagent à utiliser le matériel mis à disposition dans le respect de son usage, à remettre à sa place tout objet déplacé et à jeter à la poubelle tout objet cassé ou déchet.	En cas de détérioration, l'élève rangera la salle ou nettoiera la cour.

TOILETTES	J'utilise les toilettes seulement pour faire mes besoins, me laver les mains ou boire.	En cas de non-respect de la règle ou de détérioration, l'enfant nettoiera les parties communes impactées.
LANGAGE & ÉCOUTE	Je m'adresse aux autres avec un langage poli, aimable, respectueux et adapté à la situation. Je tiens compte de la parole et du ressenti de l'autre.	En cas de non-respect de la règle, l'élève fera un mot d'excuse et remplira une fiche de réflexion adaptée à l'âge.
INTÉGRITÉ PHYSIQUE	Je respecte mon corps et celui des autres : je prends soin des autres, je ne fais pas mal avec mes gestes et je respecte l'intimité de chacun. Si mon enfant a des poux, je m'engage à faire un traitement et à informer l'école.	En cas de non-respect de la règle, l'élève fera un mot d'excuse et remplira une fiche de réflexion adaptée à son âge.
TENUE	Je me présente à l'école avec une tenue vestimentaire adaptée à mon âge, aux activités proposées et à la météo. Je suis propre, je prends soin de moi. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Toutes les affaires perdues sont réunies dans la salle rouge accessible aux élèves et exposées régulièrement à l'entrée de l'école.	En cas de non-respect de la règle, l'élève et les parents seront rappelés à l'ordre. Les vêtements non récupérés aux vacances seront donnés à une association.
GOUTER / CONFISERIES	Je mange le contenu de ma boite à gouter (et pas celui des autres) à 16h30 si je reste à l'étude ou la garderie. Les seules boissons autorisées sont l'eau, le lait et le jus de fruits. Les sucettes et chewing-gum sont strictement interdits. Les bonbons remis à l'enseignant sont tolérés pour les anniversaires. Je suis autonome dans la prise de mon goûter (ouverture des compotes, biscuits…). Je jette à la poubelle tous les déchets.	En cas de vol de gouter, l'élève devra en fournir un à l'élève dépouillé, fera un mot d'excuse et remplira une fiche de réflexion adaptée à son âge. En cas de non-respect de la règle, l'aliment interdit sera confisqué. En cas de non-respect de la règle, l'élève nettoiera la cour.
MATÉRIEL CONNECTÉ	L'introduction des téléphones portables est INTERDITE dans l'enceinte de l'école. La règle s'applique également à tous les instruments connectés ou électroniques : montres, lecteurs audios, jeux…	En cas de non-respect de la règle, l'objet sera confisqué.

ACCES À L'ETABLISSEMENT	Je respecte le code de la route et ne me gare pas sur l'arrêt de bus. En tant que responsable d'un élève, je montre la carte scolaire pour entrer dans l'école. Je ressors dès que j'ai déposé ou récupéré l'enfant. Quand je viens à vélo ou trottinette, je mets pied à terre avant d'entrer dans l'école et je gare mon « véhicule » à l'endroit dévolu. En tant que parent (ou responsable), je ne peux en aucun cas circuler seul dans l'établissement au-delà des zones pour déposer ou récupérer mon enfant.	En cas de non présentation de la carte, l'adulte ne pourra rentrer dans l'école. En cas de non-respect, le « véhicule » pourra être confisqué. En cas de non-respect, le responsable sera rappelé à l'ordre La récidive entrainera l'exclusion.

<u>Gradation des sanctions selon la gravité (notamment harcèlement ou racisme) ou en cas de récidive :</u>
Rappel à l'ordre oral
Sanction prévue dans le système de gestion du comportement de la classe
Carton jaune + éventuellement convocation de l'élève dans le bureau de la cheffe d'établissement
Carton rouge + convocation de l'élève dans le bureau de la cheffe d'établissement
Convocation des parents par la cheffe d'établissement

En parallèle, un travail écrit, d'intérêt général, une retenue ou une exclusion (temporaire de 1 à 8 jours ou définitive) pourront compléter la sanction.

Comme indiqué dans le contrat de scolarisation, celui-ci pourrait ne pas être renouvelé pour motif disciplinaire.

Signatures

L'élève :	Parent 1 :	Parent 2 :
	Lu et approuvé	Lu et approuvé